

CH Ravo
Enreg TB
Cascade + Oros
DITE 30/01/18

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 24 janvier 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole
Pôle Projets Urbains et zones d'aménagement
Harmony Park
11 Boulevard de la solidarité
BP 55025
57071 METZ Cedex

A l'attention de Monsieur MONNEAU

Objet : Dossier de déclaration concernant un essai de pompage à Augny

Pj : Récépissé de déclaration
Fiche descriptive

Monsieur le Président,

J'accuse réception de vos compléments concernant le dossier suivant :

➤ **Essai de pompage à Augny**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 11 décembre 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00522
- Dossier réalisé par : Metz-Métropole

Votre dossier a été complété en date du 8 janvier 2017, des compléments ont été apportés le 22 janvier.

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau, et je vous prie de trouver ci-joint le récépissé de déclaration clôturant son instruction administrative. Le descriptif de l'ouvrage est joint au présent courrier.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de AUGNY où se situe l'ouvrage, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 214-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALERIE ANTOINE-POTIER